



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 25582

Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les préoccupations des professionnels de l'habillement de la région Centre. Ceux-ci doivent en effet faire face à de nombreux dépôts de bilan et liquidations, et ont été amenés à déposer un nouveau plan de sauvegarde de leur profession. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions et lui faire connaître sa position sur ce point.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend réunir et soutenir les énergies de tous ceux, chefs d'entreprise, organismes de recherche et de soutien, élus qui peuvent contribuer à agir face aux difficultés rencontrées par le secteur de l'habillement qui a connu de lourdes restructurations et d'importants plans sociaux. Nos industries de l'habillement disposent d'un savoir-faire et d'un capital humain importants. Il faut valoriser et promouvoir ces atouts, développer le capital humain en déployant une formation adaptée, promouvoir le savoir-faire en accentuant l'innovation. Seule une politique volontariste de marques, accompagnée d'innovations sur de nouveaux concepts techniques ou marketing permettra à l'industrie française de se développer : en effet, une politique de différenciation par rapport à la concurrence étrangère fondée sur l'investissement immatériel (marques, créativité, image, commercial), la mise en réseau de la production, le rapprochement avec la distribution pour bénéficier des avantages du « juste à temps », l'utilisation judicieuse de l'approvisionnement international devraient favoriser la conquête de nouveaux marchés et un indispensable développement à l'exportation. La mise en place de politiques stratégiques conférant une dimension immatérielle aux produits revêt donc désormais une importance cruciale. La création d'un réseau industriel d'innovation textile-habillement (R2ith) et les cofinancements dans le cadre de l'appel à propositions dénommé « innovation dans les biens de consommation » ont permis l'élaboration de projets permettant d'accompagner ce secteur dans sa nécessaire mutation au sein d'un environnement désormais international. Pour le soutien à l'innovation, le relèvement du plafond du crédit d'impôt recherche et les modifications intervenues dans ses modalités de calcul, en tenant compte à la fois du volume et de l'accroissement des dépenses, inciteront les entreprises à intensifier leur effort en recherche et développement. S'agissant de la formation, l'accord-cadre pour la formation et l'emploi des salariés du textile et de l'habillement signé le 7 avril dernier par le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, les organisations professionnelles et le Forthac, l'organisme collecteur de fonds de la filière, s'est donné comme objectif ambitieux de former 6 000 salariés d'ici fin 2005. Par ailleurs, l'Institut français de la mode, cofinancé par le ministère délégué à l'industrie, développe des activités de formation de haut niveau pour cadres supérieurs et dirigeants. La ministre déléguée à l'industrie souhaite l'émergence d'un lieu favorisant la mise en contact des différents champs de la création, pour exposer les projets, confronter les expériences et les compétences, associer les innovations et mettre en place des partenariats : une sorte « d'accélérateur de la créativité ». Ce projet ambitieux donnerait à notre pays la capacité unique d'allier technologie et esthétisme, innovation et création. Capitale de la mode, du luxe et de la création, Paris apparaît tout désigné pour accueillir cette cité au service de la mode et de la créativité industrielle. Pour piloter ce projet, la ministre réunira prochainement un groupe de personnalités qualifiées, faisant autorité en matière de design et de création.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25582

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7396

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9229